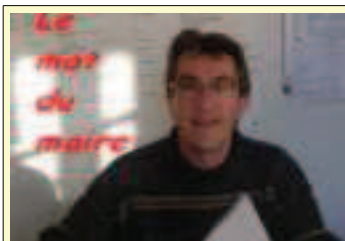




Site de Serrières/Ain-Animation : <http://www.serrieres-sur-ain.com>



**Bilan 2011** : Réseau d'eau opérationnel à 100%, la charge de notre employé communal se limite maintenant à une simple vérification du taux de chlore (alors qu'elle était de 25% de son temps sur ce poste) ; Lots du lotissement vendus, les constructions ont commencé ; Réseau voirie renforcé par un traitement enrobé de la Rue de Abeilles ainsi qu'un enrochement de soutien de la Route du Lac ; Opération d'arrachage d'algues : une réussite ; Association Foncière Pastorale lancée, et révision du POS en PLU également.

**Projets 2012** : Nous allons procéder au recensement de la population de notre commune, les carcasses d'épaves identifiées sur le lac seront évacuées et nous verrons l'arrivée de la fibre optique. Vous êtes nombreux à avoir émis le souhait d'une réglementation sécurité au sein des hameaux par panneaux indicateur, miroir ou ralentisseur. Ces demandes ont été prises en considération par le conseil municipal et un dossier a été constitué en vue d'une demande de subvention. Enfin un nouveau projet touristique est à l'étude. Par ailleurs la municipalité a décidé de ne pas répercuter de hausse sur les différents tarifs eau, assainissement, locations et concessions cimetière.

Et nous continuerons à nous battre pour le retrait du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**Je remercie nos associations** : chasse, pêche et les nouvelles équipes du comité d'animation et du CCAS pour la dynamique créée au travers des différentes manifestations sur notre commune.

**Je souhaite à chacun et chacune d'entre vous de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le dimanche 8 janvier 2012 à 15h pour les traditionnels vœux.**

Christian Bardet

#### Sommaire

Page 1 : Le mot du maire  
Serrières-sur-Ain dans l'agglomération d'Oyonnax ?  
Le recensement 2012- Les vœux du maire

Page 2 : Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre  
Les commerces sur notre commune  
Convalescence de Daniel Jambel- Déneigement hivernal  
Coût de notre réseau « eau potable »  
Opération de numérotation : rappel  
Entrepôts : toutes les parcelles vendues !  
Vers la révision du POS  
Association Foncière Pastorale et friches

page 3 : Du côté des anciens  
La redevance ordures ménagères  
Ordures ménagères et tri sélectif  
Intoxications par le monoxyde de carbone  
Campagne de vidange des fosses septiques  
Enlèvement des épaves sur le lac

Page 4 : Ça s'est passé et ça se passera à Serrières-sur-Ain  
Serrières-Animation - Formation secourisme reconnue  
Centre Communal d'Action Sociale  
Boudin de la société de chasse  
Fibre optique - Arrachage d'algues sur le lac  
Permanences de notre conseiller général

Page supplémentaire intérieure : tarifs 2012

## SERRIERES-SUR-AIN DANS L'AGGLOMÉRATION D'OYONNAX ?

C'est le 19 décembre que Monsieur le préfet de l'Ain a soumis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoyant la fusion des 4 Communautés de Communes du Haut Bugey en une seule Communauté de Communes (de 38 communes comptant 60 000 habitants) qui deviendrait bientôt la Communauté d'Agglomération d'Oyonnax. Sans résistance de notre part, notre commune serait engloutie demain dans un ensemble dont l'organe délibérant aurait 74 membres avec un seul délégué pour Serrières-sur-Ain. Sur notre canton 9 autres communes sur 10 n'auraient qu'un seul délégué, selon la loi de décembre 2010, sauf accord fort improbable, entre les 38 communes du Haut-Bugey. Et la Commune d'Izernore elle-même n'aurait royalement droit qu'à un second délégué. Nous appelons toute la population de Serrières-sur-Ain à soutenir le conseil municipal qui, le 27 mai 2011, a délibéré à l'unanimité pour le retrait de ce SDCI du Préfet.

### RECENSEMENT 2012

Du 19 janvier au 18 février, vous allez recevoir, comme en 2007, la visite de Mathilde BARDET. Munie d'une carte officielle et tenue au secret professionnel, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Réservez lui bon accueil. Votre participation est essentielle et obligatoire. Les habitations sur notre commune ne possédant pas encore de numérotation, son expérience acquise en 2007 ont conduit le conseil municipal au choix du même agent recenseur.

### LES VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux aura lieu le Dimanche 8 janvier 2012 à 15h, en salle polyvalente. Le Maire, la galette, la fève, le conseil municipal (et la couronne de Reine ou de Roi pour les veinards) vous y attendent nombreux.

**BONNES FÊTES À TOUS !**

## CÉRÉMONIES DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE

Cette année 3 cérémonies ont eu lieu devant le monument aux morts situé dans la cour de la Mairie en souvenir de la fin des guerres de 1914-1918, de 1939-1945, et de la guerre d'Algérie 1956-1962 : elles se sont déroulées le 11 novembre, le 8 mai, et le 19 mars.

Celle du 19 mars fut organisée à la demande de la FNACA du canton de Poncin : d'une commune à une autre, cette cérémonie change chaque année de lieu, et l'édition 2011 visait à rendre hommage tout particulièrement à Raymond BARDET, incorporé en 1958, mortellement blessé en Grande Kabylie le 9 mars 1959, et décédé après 3 jours d'agonie à l'âge de 22 ans à Alger.

Nous profitons de ce rappel pour vous demander de noter que les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ont lieu chaque année à 11 h dans la cour de la Mairie et que l'ensemble de la population est systématiquement invitée à venir y participer.

## LES COMMERCES SUR NOTRE COMMUNE

### COMMERCES FIXES :

- **Le Vieux Logis** : bar crêperie. Tél : 04 74 50 80 72

- **Guingette des Gorges de l'Ain**. Ouvert de mai à septembre Tél : 04 37 86 41 25

### COMMERCES AMBULANTS :

- **Boulangerie-pâtisserie Dumez** (St Martin du Fresne). Tél : 04 74 75 73 77. Lundi et vendredi. 12h50 : Sonthonnax le Vignoble - **Boulangerie-pâtisserie Pouthier Rouget** (Villereversure). Tél : 04 74 30 65 08. Vendredi 13h45 : Serrières, 14h00 : Merpuis - **Bouvier Michel : fruits et légumes**. (Bourg-en-Bresse) Tél : 06 29 38 29 85. Mardi matin (vers 11h) : Merpuis

## CONVALESCENCE DE DANIEL JAMBEL

En l'absence de notre agent communal, c'est Benoit Roux, paysagiste, qui a effectué les travaux d'automne.

Soyons patients, la convalescence de Daniel Jambel peut être assez longue. Mais le conseil municipal lui souhaite un prompt rétablissement suite à son opération.

## DÉNEIGEMENT HIVER 2011-2012

Quant au déneigement des routes communales cet hiver, il sera effectué par Monsieur Michel, agriculteur exploitant la ferme du col du Berthiand.

## COÛT HORS FRAIS BANCAIRES DE L'ACHÈVEMENT DE NOTRE RÉSEAU « EAU POTABLE »

Voici le détail des coûts TTC hors frais bancaires : Publication des appels d'offre : 310,96 € ; Coût de la maîtrise d'oeuvre : 44 343,62 € ; Coût des entreprises de terrain : 916 930,28 €. Les factures ayant maintenant été entièrement acquittées, ceci nous permet d'annoncer un coût total final de 961 484,86 €. Mais la commune sera remboursée par l'État d'une grande partie de la TVA, par le biais du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et elle a été subventionnée à 25% du coût HT par le Conseil Général. Pour l'instant nous n'avons touché que 65 626,00 € de FCTVA sur 148 857,09 €, et nous avons déjà reçu 167 248,35 € de subvention sur 232 874,35 €. La commune recevra encore d'ici janvier 2013 une somme de 83 231,09 € de FCTVA, et elle recevra début 2012 la dernière tranche de la subvention, soit 33 730,93 €. **Il en résultera un montant restant définitivement à la charge de la commune de 611 648,50 €, hors frais bancaires.**

## OPÉRATION DE NUMÉROTATION : RAPPEL

La municipalité a limité en 2011 les investissements autres que celui concernant le changement de ressource en eau pour emprunter le strict minimum. Mais l'opération en question est maintenant terminée, et, avec la vente des 4 parcelles du lotissement des entrepôts, nos finances permettront de commencer au cours de l'année 2012 l'opération de numérotation des maisons. Nous rappelons que le principe de numérotation retenu est métrique. Et les distances mesurées doivent correspondre à l'emplacement exact des boîtes aux lettres. Les numéros ne pourront donc être attribués que pour les habitations dont la boîte sera posée, avec indication des noms des propriétaires

## LES 4 PARCELLES VENDUES AUX ENTREPÔTS !

Les quatre lots disponibles ont tous trouvé un acheteur. En effet, après quelques difficultés pour certains permis de construire d'abord refusés, les projets ont été revus pour respecter les prescriptions du Plan d'Occupation des Sols concernant la zone où se situe le lotissement.

## VERS LA RÉVISION DU POS

Tous les documents d'urbanisme devront être mis en conformité aux nouvelles normes d'ici 2016 en application du « Grenelle de l'environnement » ... donc le conseil municipal étudie une révision de notre Plan d'Occupation des Sols.

Mais il existe également bien d'autres raisons pour le faire, et le conseil municipal envisage même de se doter à terme d'un Plan Local d'Urbanisme. Après avoir agi pour préserver, dans le cadre du Schéma d'Aménagement Durable de la CCMB, les possibilités de développement ouvertes par la solution définitive de l'approvisionnement en eau potable de la Commune, le conseil municipal souhaite profiter des opportunités ouvertes par ce même Schéma d'Aménagement Durable élaboré au sein de la CCMB. Un seul exemple : ce document propose de développer la filière bois, il serait donc souhaitable que nos règles d'urbanisme en tiennent compte.

## ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE ET FRICHES

Ce 4 novembre 2011, la Municipalité et la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain ont organisé une réunion pour les 128 propriétaires concernés par la future AFP autorisée (de surface 123.67 hectares pour 896 parcelles !)

**Le Maire** a rappelé les 3 enjeux principaux ... **1-Sécurité** : combattre les friches, la Commune ayant subi un incendie en 2009 qui a entraîné l'intervention de plusieurs casernes de pompiers, d'un hélicoptère de surveillance, et même le dépôt d'une option sur un canadien bombardier d'eau basé à Marignane qui aurait arrosé les friches en feu de Sonthonnax avec l'eau puisée dans le Lac du Bourget ; **2-Préservation de l'environnement et du cadre de vie des points de vue esthétique et sanitaire** : dans les friches s'implantent une flore et une faune indésirables et invasives ; **3-Maintien d'une vie de village et d'emplois** : nous voulons conserver un siège d'exploitation agricole sur la Commune et favoriser d'ici dix ans la reprise de cette exploitation.

**Camille DOLINE** et **Marc PION**, pour la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain, ont présenté ce qu'est une AFP autorisée aux personnes présentes. Ils ont ensuite répondu aux interrogations des propriétaires présents.

**À propos de lutte contre l'enfrichement, nous rappellons aussi les arrêtés de 2008 pour lutter contre les friches à proximité des habitations : un terrain doit être entretenu une fois chaque année pour le maintenir en état.**

## DU CÔTÉ DES ANCIENS

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Lors de sa réunion du 18 novembre 2011, le conseil d'administration du CCAS a décidé de reconduire l'envoi de cartes le jour de l'anniversaire pour les anciens de plus de 70 ans. Par contre, au vu des difficultés pratiques que cela imposait, il a finalement été préféré d'offrir un cadeau de Noël plus important plutôt que de donner un cadeau ce jour là.

### **ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX PERSONNES DE L'AIN (ADAPA)**

L'association ADAPA peut venir en aide aux personnes qui en ont besoin pour la toilette, le lever, le coucher, l'entretien du linge ou du cadre de vie, les activités de la vie sociale et relationnelle et, en cas de besoin peut proposer d'autres services encore ... contactez l'association au 04 74 75 54 97 ou Mme Corinne Colletaz, 50 rue Paul Painlevé 01130 NANTUA

Mail : [c.colletaz@adapa01.com](mailto:c.colletaz@adapa01.com)

### **AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)**

Durant l'année 2010, l'ADMR des 2 vallées est intervenue en faveur de 4 personnes âgées et handicapées de Serrières-sur-Ain pour une durée de 212 heures et apporté 133 repas. Pour Contacter l'Association, téléphonez au 04 74 51 86 77 adresse postale : ADMR des 2 vallées, 95 place du monument, 01250 Villereversure.

Mail : [deux-vallees.admr@orange.fr](mailto:deux-vallees.admr@orange.fr)

### **CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DU HAUT-BUGEY (CLIC HAUT-BUGEY)**

Assistantes Sociales, organismes publics ou associations venant en aide aux plus âgés sont en nombre et spécialisés : à qui s'adresser ? Les plus de 65 ans ne le savent pas forcément, c'est pourquoi le CLIC a été créé par la CCMB et les 3 autres intercommunalités du Haut-Bugey pour les orienter. Tél : 04 74 75 67 79

adresse : CLIC, 1 rue de l'Orme, 01100 Oyonnax

### **AGIR POUR NOS PERSONNES ISOLÉES ...**

L'année 2011 était placée sous le signe de la lutte contre la solitude. Une personne sur trois est isolée (statistique nationale). Même si ce chiffre ne reflète sans doute pas la réalité de notre commune, nous, collectivité et associations, tous ensemble, nous agissons contre cette solitude. Le Centre Communal d'Action Sociale tente de tisser des liens entre seniors et enfants (succès du goûter intergénérationnel). La CCMB a mis en place un taxi pour permettre aux personnes âgées ou ne conduisant pas de faire leurs courses. Un portage des repas est aussi l'occasion d'une visite quotidienne. Le Comité d'Animation réunit les habitants autour de la musique, d'un repas, d'une belote, d'un feu d'artifice. Les élus maintiennent et développent le passage des commerçants ambulants. Ils vous invitent à une après-midi conviviale pour la cérémonie des voeux. Mais le CCAS, la CCMB, le Comité d'Animation, les élus ne peuvent remplacer la visite d'un ami, d'un voisin, de la famille prenant des nouvelles d'une personne isolée, malade ou âgée. Alors nous comptons sur chacun d'entre vous et vous en remercions par avance de tout cœur.

## **LA REDEVANCE ORDURE MÉNAGÈRE**

Pour que les ordures ménagères ne soient plus facturées pour une maison, il faut que celle-ci ne soit plus assujettie à la taxe d'habitation, donc vide de tout meuble et donc inhabitable. Par conséquent si une personne vivant seule part en maison de retraite, la facture pour une personne est encore due. N'oubliez pas de signaler en mairie tout changement du nombre de personnes dans votre foyer.

### **BACS À ORDURES MÉNAGÈRES, TRI SÉLECTIF**

Les bacs à ordures ménagères ne sont pas destinés à recevoir autre chose que des ordures ménagères. Les éboueurs ne prendront pas les sacs douteux. Si quelques uns ne respectent pas la destination de ces bacs, c'est autant de travail en plus pour la commune, ses employés et ses élus. Et c'est aussi le risque de provoquer l'abandon du système récent de la mise à disposition par la commune de ces bacs de regroupement. Il est tout aussi intolérable de trouver parfois des ordures en tout genre au pied des colonnes de tri sélectif. Toute personne qui sera surprise en train de commettre un tel acte d'incivilité pourra être poursuivie et verbalisée. Nous remercions la majorité de nos concitoyens qui se montre respectueuse de ce minimum de savoir vivre.

### **INTOXICATIONS PAR LE MONOXYDE DE CARBONE**

Inodore et inodore, le monoxyde de carbone est un gaz toxique. Il peut être émis par les chauffages d'appoint utilisés de manière inappropriée. Plusieurs milliers de foyers sont touchés chaque année.

**Voici 3 règles pour prévenir les intoxications :**

- 1°) N'utilisez jamais les chauffages d'appoint en continu,
- 2°) N'oubliez pas que cuisinières, brasero ou barbecue ne sont pas destinés au chauffage des logements,
- 3°) Aérez au moins 10 minutes par jour et ventilez votre logement en période de chauffage.

**Un site Internet à consulter : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)**

### **VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES : C'EST PARTI !**

La municipalité se félicite que plusieurs dizaines de personnes aient réalisé la vidange de leur fosse. Et elle rappelle à tous que celle-ci est obligatoire au bout d'une durée ne dépassant jamais 6 ans pour une résidence secondaire, et 4 ans pour une résidence principale. Le Maire et la Communauté de Communes doivent veiller à ce que cette obligation soit respectée et sanctionner les contrevenants. L'entreprise sélectionnée par la Communauté de Communes dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour plus de 650 fosses existant sur le canton (dont plus de 100 à Serrières-sur-Ain !) ... pratique, lors de 2 campagnes par an, un tarif record, par exemple de 115 € pour une fosse toutes eaux de 3000 L. Alors que la facture approchait 400 € pour une fosse toutes eaux de 3000 L du canton. Les bons de commande sont à votre disposition en Mairie.

### **ENLÈVEMENT DES ÉPAVES SUR LE LAC**

L'arrêté du 20 juin 2010, suivi d'un dernier rappel du 15 mars 2011 concernant l'état d'abandon d'engins flottant et invitant les propriétaires à se faire connaître avant la fin d'année 2011 va être mis à exécution.

**Courant janvier, tous les engins flottants, bateaux ou pontons identifiés comme épave puisque sans propriétaire connu seront regroupés avant enlèvement pour destruction.**

# ÇA S'EST PASSÉ ET ÇA SE PASSERA À SERRIÈRES SUR AIN

## SERRIÈRES-SUR-AIN ANIMATION

Le bureau tient tout d'abord à remercier vivement l'ensemble des acteurs bénévoles pour leur investissement durant toutes les manifestations organisées cette année et qui ont à nos yeux rencontré un vif succès (Tartiflette, belote, vente de fleurs, vide-grenier, fête du lac et les participations au nettoyage de la rivière et des ses abords). Une dynamique s'est créée ; à nous maintenant de la pérenniser !

En ce qui concerne la fête du lac, avec le recul que nous avons aujourd'hui, nous pouvons être tous satisfaits et y inscrire le mot RÉUSSITE ... Malgré le manque certain de restauration, pouvons-nous réellement prétendre, pour un si petit village, satisfaire l'ensemble de nos visiteurs ? Là est la question. Ceci sera notre axe de réflexion pour l'édition 2012.

Toute l'équipe de Serrières sur Ain Animation vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous attend pour de nouvelles aventures et surprises en 2012, qui, nous l'espérons, seront aussi riches !

Pour le bureau,  
Cyrille Minard

## SOUVENIRS, SOUVENIRS ...



LES GROUPES « SOWATT » ET « TRIO BAZARD »



LE FAMEUX GROUPE « LES FLAGEOLLETES »

## FORMATION SECOURISME RECONNUE (PSC)

Serrières-sur-Ain Animation projette d'organiser, au début 2012, une « Formation secourisme reconnue » (PSC) ouverte à tous les habitants de la commune. L'association pourrait prendre en charge une partie du coût de la formation, qui est de 70 € environ par stagiaire, en différenciant les membres bénévoles et les résidents. Merci de vous inscrire auprès de la messagerie de l'association au 04.74.50.89.39

Date limite d'inscription : 1er février 2012.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Samedi 17 décembre goûter des enfants et des seniors organisé par la nouvelle équipe du CCAS

## BOUDIN DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

La confection et la vente de ce célèbre boudin aura bien lieu comme chaque année. En 2012 on sait que cela se passera en février, mais à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.

## FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique sur la commune est en cours. Elle arrivera probablement chez vous lors du printemps prochain. Nous vous remercions pour l'accueil que vous avez réservé aux techniciens ETDE AXIOME ainsi que pour votre acceptation des conventions de passage. Pour rappel, la desserte de Merpuis se fera depuis Chambod avec une traversée de l'Ain sous la ligne haute tension, et celle de Serrières sur Ain se fera depuis l'artère principale qui passe devant l'habitation de Mme MAUCHANT.

## ARRACHAGE D'ALGUES SUR LE LAC

Cette opération d'arrachage d'algues en partenariat avec le SMAE s'est réalisée du 11 au 13 juillet, juste avant notre traditionnelle fête du lac. Une réussite totale, 200 tonnes de cette Elodée de Nutall ont été évacuées dont une grande partie coté Merpuis a été recyclées par un agriculteur. Et un financement assuré à 100% par EDF, par le Conseil Général et par le Club Nautique CSNA que nous remercions.

## PERMANENCES DU CONSEILLER GÉNÉRAL

MARIO BORRONI vous recevra lors de ses prochaines permanences mensuelles qui se tiendront les mardis 24 janvier, 28 février, 10 avril, 22 mai et 19 juin 2012 ... en mairie de SERRIÈRES SUR AIN, de 17 h 30 à 18 h 30 ...

## TARIFS POUR 2012

DANS SA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2011, LE CONSEIL MUNICIPAL A RECONDUIT POUR L'ANNÉE 2012 LES MÊMES TARIFS QUE CEUX DE L'ANNÉE 2011 SANS AUCUNE HAUSSE POUR CE QUI CONCERNE LA PART COMMUNALE.

### EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour l'eau comme pour l'assainissement collectif, le montant à payer est l'addition de 2 parties, l'une fixe (c'est l'abonnement) et l'autre proportionnelle à la consommation.

Dans le cas d'une consommation moyenne (qui est de 100 m<sup>3</sup>) tous calculs faits, le coût total sans assainissement collectif sera de 248,00 € (soit 2,48 €/ m<sup>3</sup>) et avec assainissement collectif il sera de 427,00 € (soit 4,27 €/ m<sup>3</sup>)

#### ABONNEMENTS

- 105 € pour l'abonnement eau,
- 95 € pour l'abonnement assainissement collectif,

#### CONSOMMATION

##### Consommation d'eau

- 1,05 € pour les particuliers,
- 0,84 € pour les professionnels.

-Redevance pour pollution 0,22 € le m<sup>3</sup> (reversée à l'Agence de l'Eau) augmentation de 1 centime d'euro le m<sup>3</sup>,  
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte 0,15 € le m<sup>3</sup> ( reversée à l'Agence de l'Eau).

##### Consommation Assainissement

- 0,84 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée

### CIMETIERE COMMUNAL

Voir le règlement en mairie.

#### CONCESSION D'UN EMPLACEMENT DE 2 M<sup>2</sup>

- concession de 30 ans..... 240 € l'emplacement de 2 m<sup>2</sup>,
- concession de 50 ans..... 500 € l'emplacement de 2 m<sup>2</sup>,

#### CONCESSION D'UNE CASE AU COLOMBARIUM COMMUNAL

- concession d'une case pour 15 ans..... 300 €,
- concession d'une case pour 30 ans .... 500 €,
- concession d'une case pour 50 ans..... 600 €,
- concession perpétuelle d'une case ..... 750 €.

#### JARDIN DU SOUVENIR COMMUNAL

- dispersion directe des cendres..... gratuite,
- pose d'une plaque dans le mur..... 50 €

### LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Pour toute location de la salle polyvalente, une attestation d'assurance responsabilité civile et une caution de 350 € seront exigées. La location s'étend du samedi 10 h au dimanche 12 h. Si le chauffage est demandé, un supplément forfaitaire de 40 € sera demandé.

#### PERSONNE RÉSIDANT SUR LA COMMUNE :

- ½ journée sans repas ou pour une réunion..... 70 €
- 1 journée avec repas..... 130 €
- 2 journées avec repas..... 210 €

#### hors Commune :

- 100 €
- 160 €
- 270 €

#### SOCIÉTÉS LOCALES :

- pour une réunion..... gratuit
- 1 journée avec repas.....60 €